

Demander la complémentaire santé solidaire

La demande de complémentaire santé solidaire (**CSS**) est accessible aux particuliers, âgés d'au moins 16 ans, ayant des droits maladie ouverts.

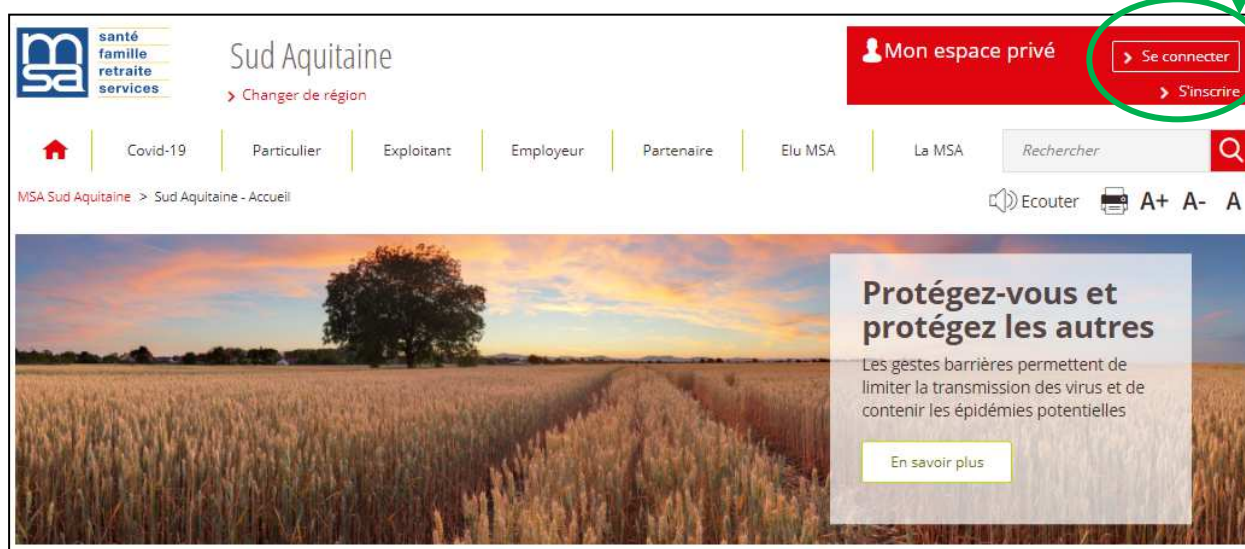
Le service en ligne permet de connaître votre éligibilité à la CSS et de déposer votre demande après avoir attesté sur l'honneur l'exactitude de la déclaration.

En fonction de la situation:

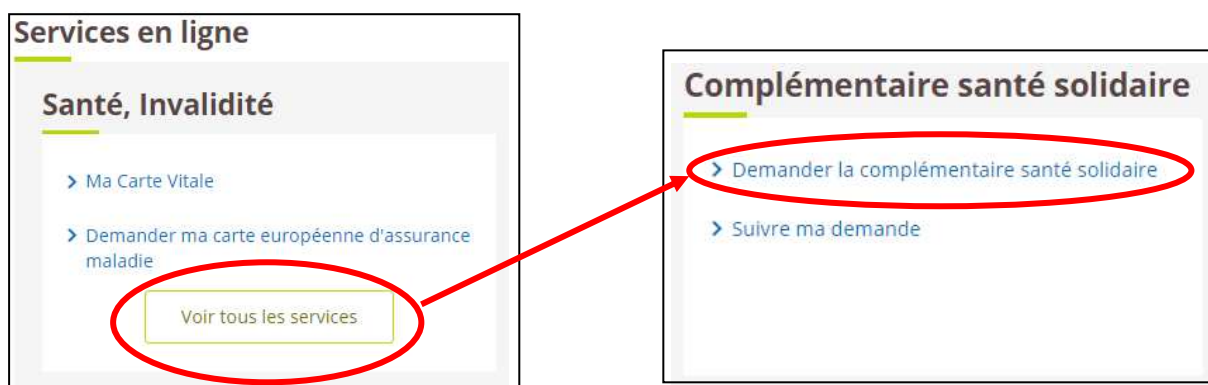
- La CSS sera attribuée gratuitement,
- La CSS sera attribuée en contrepartie d'une participation financière,
- La CSS sera refusée.

Etape 1 : sur la page d'accueil sudaquitaine.msa.fr, bouton **Se connecter**

S'il s'agit d'une première connexion, vous trouverez un guide d'aide à la connexion sous l'onglet Particulier / Services en ligne Particulier / Tutoriels services en ligne / 1ère connexion site MSA (particulier ou exploitant selon la situation)



Etape 2 : Dans la rubrique **Santé, Invalidité**, sélectionner « Voir tous les services » puis « Demander la complémentaire santé solidaire » dans le pavé **Complémentaire santé solidaire**



Pour la suite de la saisie, **préparez** :

- **votre dernier avis d'impôt sur le revenu**
- **votre n° allocataire, si la CAF vous verse des prestations familiales**

Etapes clefs

Une demande en 5 phases :

1. Résidence > 2. Foyer > 3. Ressources > 4. Organisme > 5. Récapitulatif

Elles ne sont pas systématiquement affichées (affichage dynamique des écrans en fonction des informations apportées)

- **Page d'accueil du service en ligne** « Demander la complémentaire santé solidaire »

Depuis cette page, vous pouvez poursuivre une demande préalablement sauvegardée **1**

ou faire une nouvelle demande **2**



• Résidence

L'écran est composé de 3 blocs qui s'affichent successivement selon les réponses cochées. (image ci-dessous)

- ❖ **Question 1** → Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ?
 - **Oui** : affichage de la question 2.
 - **Non** : renvoi vers la page récapitulatif avec le message suivant : " Vous habitez en France depuis moins de trois mois, vous ne pouvez pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire."
- ❖ **Question 2** → Votre adresse est-elle correcte ?
 - **Oui** : affichage de la question 3.
 - **Non** : renvoi vers le service en ligne de changement d'adresse.
- ❖ **Question 3** → Êtes-vous locataire, propriétaire ... ?
Vous sélectionnez son type de résidence dans la liste puis cliquez sur "Suivant"

Demander la Complémentaire Santé Solidaire

1 —
 2 —
 3 —
 4 —
 5
 Résidence — Foyer — Ressources — Organisme — Récapitulatif

 **Votre résidence**

Habitez-vous en France depuis plus de 3 mois ? Oui Non 1

Votre adresse est : 2

ROUTE DE LA FREYDEYRE
 LD LES COTES
 43260 ST HOSTIEN

↶ Cette adresse est elle correcte ? Oui Non

Êtes-vous ? 3

locataire
 propriétaire
 en maison retraite
 logé(e) gratuitement
 sans logement

Abandonner
Continuer plus tard
Suivant ▶

 **Adresse incorrecte**

Votre adresse de résidence est incorrecte.

Nous vous invitons :

- ▶ à la mettre à jour à l'aide du [télé-service changement d'adresse](#)
- ▶ puis à renouveler votre demande.



- Vous pouvez immédiatement changer votre adresse en ligne depuis votre espace privé par **Mon Compte / Adresse / Modifier cette adresse**.
- Vous pouvez adresser un message à la MSA Sud Aquitaine depuis votre espace privé rubrique Contacts et Echanges / Mes Messages / Accéder à la messagerie
- Vous pouvez téléphoner au centre de contacts au 05 58 06 55 00 pour signaler le changement (attention : attente téléphonique parfois longue)

• Foyer

La composition du foyer correspond aux bénéficiaires suivants :

- ✓ le demandeur et son conjoint éventuel ;
- ✓ les personnes à charge de moins de 25 ans.

Votre foyer : composition

Vous et votre conjointe

Pierre Fabienne

Personnes à charge de moins de 25 ans

Kevin Magalie Maxime

La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte ? Oui Non

Abandonner Continuer plus tard Précédent Suivant

❖ Question : La composition de votre foyer ci-dessus est-elle correcte?

- **Oui** : passage à l'étape suivante « la situation du foyer »
- **Non** : entraîne une question supplémentaire « Souhaitez-vous ajouter une nouvelle personne ? »
 - **si réponse "oui"**, en cliquant sur "Suivant", affichage du message ci-dessous :

Ajout d'une personne supplémentaire dans votre foyer

Pour ajouter une ou plusieurs personnes dans votre foyer, nous vous invitons :

- ▶ à contacter votre caisse afin qu'elle vous précise les pièces justificatives à fournir
- ▶ puis à renouveler votre demande après prise en compte de la modification de votre foyer par la MSA.

> Retour à l'accueil

Vous ne pouvez pas ajouter directement des membres à votre foyer depuis le service en ligne



Vous devez adresser un message à la MSA Sud Aquitaine par votre espace privé / contacts et échanges / Accéder à la messagerie ou téléphoner au centre de contacts au 05 58 06 55 00 pour connaître les justificatifs à fournir.

- **si réponse "non"**, en cliquant sur "Suivant" → possibilité de supprimer des membres du foyer en cochant la case correspondant à la personne à retirer du foyer – Si la composition de la famille est correcte, passez à la page suivante.

❖ La situation du foyer

Sur cet écran, différentes questions vous sont posées pour chaque membre du foyer selon leur situation :

- " **Bénéficiaire du RSA ?** " pour les personnes d'au moins 18 ans ;
- " **Est en garde alternée ?** " pour les membres du foyer de 0 à 18 ans ;
- " **Votre organisme d'assurance maladie** " pour les membres du foyer ne relevant pas de la MSA : saisir le nom de l'organisme et le département (ou la ville).

Votre foyer : situation

1. **bénéficiaire du RSA** : Oui / Non

2. **votre organisme d'assurance maladie** : CPAM Ile de France

3. **votre organisme d'assurance maladie** : L'INMSA DRÔME

4. **est en garde alternée** : Oui / Non

5. **est en garde alternée** : Oui / Non

Abandonner | Continuer plus tard | Précédent | Suivant



**Si vous percevez des prestations familiales de la CAF,
Pensez à nous communiquer votre n° allocataire**

- **Ressources**

Pour chacun des membres du foyer, vous devez préciser si des ressources ont été perçues durant la période de référence.

❖ si réponse "Non" : accès à l'étape " **Choix organisme** "

❖ si réponse "Oui" : vous devez compléter les 4 rubriques page "Ressources" :

1. **Revenus** : possibilité de saisir le montant total de vos revenus perçus sur la période de référence ou de détailler les revenus mensuels. Question posée à l'adhérent et à son conjoint, et/ou enfant de plus de 14 ans.
2. **Aides** : la réponse sur la perception de l'aide au logement pendant la période de référence a un impact sur le déroulement de la saisie.
3. **Biens** : la possession d'un terrain ou d'un logement non loué implique une saisie supplémentaire.
4. **Charges** : pensions alimentaires versées qui seront déduites du total des ressources.

• Choix Organisme

Il permet de déclarer l'organisme complémentaire susceptible de gérer la CSS

A cette étape, vous décidez si vous souhaitez le même organisme complémentaire pour tous les membres de votre foyer :

Très important

• **Attention à la réponse que vous cochez à la question :**
« **Souhaitez-vous que votre CSS soit gérée par la MSA Sud Aquitaine ?** »

OUI : La MSA SUD AQUITAINE devient également votre mutuelle santé, il n'y a pas d'orientation vers une mutuelle complémentaire santé privée.

NON : Vous avez fait le choix d'une mutuelle complémentaire santé privée, vous devez impérativement préciser ses coordonnées.

❖ **si réponse Oui** : apparition des questions ci-dessous

Demander une aide à une complémentaire santé

1 Résidence 2 Foyer 3 Ressources 4 Organisme 5 Récapitulatif

Choix de votre Organisme complémentaire

Souhaitez-vous le même organisme complémentaire pour les membres de votre foyer ?

Souhaitez-vous que votre CSS soit gérée par MSA SUD AQUITAINE ?

Coordonnées de l'Organisme complémentaire

nom

adresse

code postal

commune

❖ **si réponse Non** : au clic sur "Suivant", accès à l'étape finale « **Récapitulatif** »

- **Récapitulatif**

Après avoir coché la case "J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères", le service en ligne affiche l'éligibilité ou non à la CSS :

- **Refus de CSS**

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L. 114-13 et L.102-1-14 du code de la sécurité sociale)

Non Votre foyer ne peut pas bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire.

Imprimer Précédent Quitter

- **CSS payante**

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L. 114-13 et L.102-1-14 du code de la sécurité sociale)

Oui Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous réserve de réception des pièces justificatives avant le [] et du versement d'un montant de participation mensuelle estimé à [] € pour votre foyer. Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone ?
[facultatif]

Envoyer votre demande ▶

- **CSS gratuite**

J'atteste sur l'honneur que ces informations sont exactes et sincères
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du code pénal et articles L. 114-13 et L.102-1-14 du code de la sécurité sociale)

Oui Vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous réserve de réception des pièces justificatives avant le [] Seule l'étude du dossier par la MSA donnera lieu ou non à l'ouverture de votre droit.

Votre téléphone ?
[facultatif]

Envoyer votre demande ▶

Abandonner Continuer plus tard Imprimer Précédent

Si le résultat de la demande est positif, vous êtes invités à déposer votre demande en ligne, en cliquant sur « **Envoyer votre demande** »

Après l'envoi de la demande, la page « **Confirmation** » est affichée avec :

- ✓ **l'accusé de réception** de l'envoi de la demande ;
- ✓ **l'accès au récapitulatif** sous format PDF ;
- ✓ **la liste des documents à transmettre à la MSA**, pour le traitement du dossier
- ✓ **le rappel de la date limite** de réception des pièces justificatives.

➤ **Vérifiez sur l'accusé de réception:**

- les pièces justificatives à adresser à la MSA
- La date butoir d'envoi des document

Exemple d'un accusé de réception suite à un résultat positif pour la **CMU-C**



MSA le 11/10/2019 [Ne pas répondre à ce mail, utiliser le lien contact sur le téléservice concerné]

Bonjour Pierre

Votre demande de Complémentaire Santé Solidaire a bien été transmise à la MSA le 11/10/2019 à 15:28, sous le numéro d'enregistrement 46_DCMU_20191011_0

Important:
Votre demande ne sera étudiée qu'à réception **avant le 11 novembre 2019** de :

- votre dernier avis d'imposition.

Vous pouvez suivre l'avancement de vos demandes en cours en cliquant sur le lien :

- [accéder aux demandes en cours](#)

La MSA vous remercie de votre confiance.

La procédure est terminée, vous pouvez vous déconnecter.



Gagnez du temps

Envoyez les pièces justificatives par votre espace privé :

Déposez vos documents en ligne via « Mon espace privé » puis « Contacts et Echanges » et « Envoyer un document »

Suivez en ligne l'avancée de votre demande de CSS :

« Mon espace privé » puis « Suivre mes demandes »

Contactez la MSA par votre messagerie sécurisée :

« Mon espace privé » puis « Mes Messages » et « Accéder à la messagerie »